



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

# Rapport d'Activité 2024

APPARTEMENTS  
D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE  
13 quai de la Garonne  
75019 Paris

TEL. 01 48 03 86 12

FINESS 7500041337

## Apartements d'Hébergement Temporaire

### Siège social :

55 rue de Belleville  
75019 Paris  
Tel : 01 85 08 50 92

[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
[www.fmdc.fr](http://www.fmdc.fr)

## SOMMAIRE

1. Présentation Générale .....	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des Champs .....	3
1.2 Présentation des AHT de la Fondation Maison des Champs .....	5
2. Evolution de la population accueillie .....	7
3. Activité des Appartements d'Hébergement Temporaire .....	10
4. Evénements principaux de l'exercice 2024 .....	12
5. les Ressources Humaines / Formations .....	12
6. Perspectives 2025 .....	12

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

**Fondation Maison des Champs**  
55 rue de Belleville 75019 paris  
[fondation@fmdc.fr](mailto:fondation@fmdc.fr)  
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration  
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation  
Jérôme LUCAS

### Appartements d'Hébergement Temporaire

Fondation Maison des Champs  
13 quai de la Garonne  
75019 Paris

Téléphone : 01 42 00 21 06 (4<sup>ème</sup> étage)  
01 48 03 06 36 (5<sup>ème</sup> étage)

Directrice  
Justine Boone  
[j.boone@fmdc.fr](mailto:j.boone@fmdc.fr)

Maitresse de Maison  
Sonia Reidor  
[maitresse-de-maison@fmdc.fr](mailto:maitresse-de-maison@fmdc.fr)

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

### UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

## NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

### **Le Service Autonomie à Domicile – SAD :**

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)  
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)  
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

### **Le service Santé Précarité Inclusion**

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)  
(69 places autorisées)

### **La crèche Sainte-Lucie** (66 berceaux)

### **Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS**

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

### **Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT**

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées/ 18 fin 2024)

### **La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »**

### **Les services d'Action Sociale et Solidaire**

- Le Carrefour des Solidarités  
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :  
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires  
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

### **L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)**

## 1.2 PRESENTATION DES AHT DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

DATE DE CREATION ET D'OUVERTURE AU PUBLIC	PUBLIC ACCUEILLI	CAPACITE	LOCALISATION
1982	Personnes en perte d'autonomie : âgées et/ou en situation de handicap	10 places	13 quai de la Garonne 75019 Paris

La Fondation Maison des Champs s'est positionnée depuis 1982 sur l'offre d'hébergement temporaire.

L'offre d'hébergement temporaire de la Fondation Maison des Champs se compose à ce jour de 2 appartements, situés 13 Quai de la Garonne 75019 PARIS.

La Fondation a voulu privilégier le caractère familial de l'accueil temporaire, qui a lieu au sein de deux appartements de type F5, situés au 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages d'un même immeuble, pouvant accueillir chacun 5 personnes simultanément.

Chaque appartement se compose d'une entrée, de 3 chambres individuelles et d'une chambre double, d'une cuisine, d'une salle à manger/salon, d'une salle de bain et d'une salle d'eau.

Une équipe de professionnels du SSIAD et du SAAD intervient 24h sur 24h au service des bénéficiaires.

Le projet des séjours d'accueil temporaires est le suivant :

Elaboration et coordination d'un projet permettant d'optimiser le temps du séjour en soutenant chaque personne accueillie dans un projet individualisé et grâce aux actions proposées à travers la vie collective. Les professionnels des différents services de la Fondation Maison des Champs (AHT, SSIAD, SAAD, ESA, Carrefour des Solidarités) sont mobilisés pour faire bénéficier les personnes accueillies aux Appartements d'Hébergement Temporaire de toutes les expertises de la Fondation ainsi que de ses réseaux.

Le résident n'est pas soumis à une interruption de son parcours de soins au sein des hébergements temporaires : il est, d'une part, accompagné par une équipe de soignants dans son hygiène quotidienne, d'autre part pris en charge pour l'organisation de ses rendez-vous médicaux.

Se déplacent également aux hébergements des médecins généralistes, un ergothérapeute, une diététicienne, une psychologue, un podologue, et des kinésithérapeutes pour un suivi personnalisé de chaque résident.

Ce projet de développement des activités et de la vie sociale aux Appartements d'Hébergement Temporaire, est organisé sous trois grands aspects :

- Le résident et son projet : chaque personne accueillie est accompagnée en fonction de son projet de l'après séjour. Une réunion pluridisciplinaire peut être proposée au résident et à sa famille afin d'affiner le projet de sortie.
- Le lieu et les activités liées à la vie quotidienne : des rythmes de vie et des rituels favorisant le bien-être et la vie sociale ont été élaborés avec l'ensemble des encadrants et mis en place dans les appartements. Chaque moment de la vie quotidienne est propice à la participation active de la personne accueillie à travers des activités liées au savoir-faire (dresser la table, décorer l'espace, plier le linge, participer à la préparation des repas, etc.).
- Les activités et le renforcement du lien social : des activités de groupe (jouer, s'exprimer, peindre, écouter, partager, chanter etc.) sont proposées quotidiennement aux appartements pour développer un sentiment d'appartenance - et donc de sécurité- lié à la socialisation des

personnes accueillies, et également à l'extérieur avec différents partenaires, dont le Carrefour des Solidarités, ou encore l'Ecole Maternelle Eugénie Cotton.

Le rythme de vie des personnes accueillies et leurs habitudes alimentaires sont respectés : les petits déjeuners sont par exemple servis en fonction des heures de lever des personnes accueillies.

Le service veille à favoriser la création et le maintien de liens sociaux entre les professionnels, les personnes accueillies, la famille, le voisinage et leurs amis, ainsi que des liens intergénérationnels.

Pour ce faire, un projet d'animation et de développement du lien social a été mis en place. Il se traduit entre autres, par l'organisation de repas à thème (anniversaires, repas de Noël, galette des rois, Chandeleur etc.), de sorties et d'activités avec des enfants, et d'animations proposées par les professionnels du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile.

Ces animations sont un moment d'échange et de convivialité entre les personnes accueillies sur les deux appartements.

Le maintien de l'autonomie est basé sur la stimulation et la préservation des acquis des personnes accueillies en faisant appel aux gestes quotidiens de la vie (cuisine, courses etc.).

Le fonctionnement des appartements d'hébergement temporaire, ainsi que leur finalité, sont en accord avec le projet associatif de la Fondation Maison des Champs, selon lequel « Les services de la Fondation doivent apporter aux personnes des réponses adaptées à leurs besoins telles que :

- Accompagner les personnes souffrant de fragilités, d'exclusions ou d'isolement.
- Fournir une aide aux personnes en situation de handicap et/ou âgées et/ou atteintes de maladies chroniques invalidantes.

## 2. EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

### Evolution des motifs d'entrée

Motifs	En nombre				En pourcentages			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Répit des aidants	25	30	38	42	52 %	55.5 %	60 %	69 %
Attente d'entrée en EHPAD ou autre institution	5	3	8	3	10 %	3.5 %	13 %	5 %
Retour d'hospitalisation ou altération de l'état général	3	14	6	2	6 %	25 %	9.5 %	3 %
Travaux, réfection, nettoyage du domicile, incendie	9	7	7	8	19 %	12.5 %	11 %	13 %
Autres (isolement, mise à l'abri)	9	7	7	8	19 %	12.5 %	11 %	13 %
TOTAL	48	56	63	61	100 %	100 %	100 %	100 %

A la lecture des statistiques, on remarque que le répit des aidants reste le principal motif d'admission aux AHT, sa part a d'ailleurs augmenté en 2024

Le second motif est l'isolement et la mise à l'abri. Ce motif correspond à 4 personnes en situation d'expulsion locative, une personne en rue et 3 personnes trop isolées à domicile.

A noter qu'une sortie d'hospitalisation ou l'altération de l'état général peuvent aussi mener à des admissions en institution : l'accueil se fait souvent en urgence, et le projet de sortie est affiné pendant le séjour. Les AHT aident le résident et sa famille dans leur réflexion en organisant des échanges avec l'équipe pluridisciplinaire.

En 2024 les AHT ont accueilli 9 personnes en urgence (mise en place de l'accueil inférieure à 5 jours après le signalement), soit 14% des entrées, comme en 2023. Les motifs restent les mêmes : perte soudaine d'autonomie, hospitalisation ou décès de l'unique aidant, expulsions locatives, etc. Ces accueils sont facilités par un processus d'admission particulièrement flexible : les évaluations de préadmission sont organisées rapidement et sur des créneaux adaptés aux disponibilités du demandeur, au domicile ou à l'hôpital en fonction des situations. Une aide pour les demandes de financement est apportée et l'admission peut se faire alors même que ces demandes sont en attente (délai de réponse de la Ville de Paris d'un mois).

Le motif « Travaux, réfection, nettoyage du domicile », qui représentent 10% des admissions en 2024, comprend essentiellement des personnes en situation d'incurie ou présentant un syndrome de Diogène. Les AHT permettent à ces résidents de retrouver des habitudes de vie saines et le lien social.

### Répartition par âge des personnes accueillies

<60	9	14,75%
60 - 70	4	6,56%
70 - 80	12	19,67%
80 - 90	18	29,51%
90 - 100	17	27,87%
>100	1	1,64%
Total général	61	100,00%

#### **Moyenne d'âge : 80 ans**

La moyenne d'âge en 2024 est légèrement inférieure à 80 ans, soit sensiblement la même qu'en 2023.

### Répartition par GIR

GIR	Total	%
1	1	2%
2	22	36%
3	19	31%
4	11	18%
5	6	10%
6	2	3%
Total	61	100%

Comme vu avec la DSOL, les AHT n'accueillent plus de personnes en GIR 1. L'unique personne en GIR 1 est donc la personne qui était accueillie depuis plusieurs années et est décédée début 2024.

Majoritairement les personnes accueillies sont de GIR 2 et 3

### Localisation des personnes accueillies

Provenance	Nbre	%
Paris 19ème	42	69%
Paris autre arrondissement	14	23%
Ile-de-France hors Paris	0	0%
Sans domicile	5	8%
TOTAL	61	100%

La plupart des résidents des appartements d'hébergement temporaire proviennent du 19<sup>ème</sup> arrondissement. Les autres résidents viennent d'autres arrondissements de Paris ou sont sans domicile.

## Prises en charge

Prise en charge	Résidents		Jours	
	Nombre de résidents	%	Nombre de jours	%
ASL	46	75,4%	1 731	66,5%
Taux plein	15	24,6%	872	33,9%
TOTAL	61	100%	2 605	100%

En 2024, une grande majorité des patients accueillis aux AHT étaient bénéficiaires de l'ASL.

## Les prescripteurs

PRESCRIPTEURS	Nbre de prescriptions aboutissant à un séjour	%
Cliniques et Hôpitaux	1	2%
SPASAD & FMDC	43	70%
Le bénéficiaire	4	7%
CASVP / MDPH / M2A	10	16%
Autres partenaires*	3	5%
TOTAL	61	100%
*CMP, Interface, Accueil de jour, IDEL, Internet		

Le SPASAD de la Fondation reste un prescripteur important, dont les signalements sont adaptés et aboutissent la plupart du temps à un séjour.

Le CASVP et la M2A arrivent en 2ème position, ce qui confirme la place des AHT comme acteur important du territoire lorsqu'il s'agit de trouver des solutions dans des situations de maintien à domicile très complexes, ponctuelles ou pérennes.

### 3. ACTIVITE DES APPARTEMENTS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En 2024, les AHT ont accueilli 38 personnes et ont organisé 61 séjours, certains bénéficiaires ayant effectué plusieurs séjours.

#### AHT Garonne (10 places)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre de jours d'occupation	212	225	219	244	207	147	172	228	204	194	232	230	2514
Taux d'occupation sur 8 places en %	85,48 %	93,75 %	88,31 %	101,67 %	83,47 %	61,25 %	69,35 %	91,94 %	85,00 %	78,23 %	96,67 %	92,74 %	85,63 %

#### Activité

	2021	2022	2023	2024
Capacité autorisée et installée	8 places + 2 d'urgence*			
Nombre de journées prévisionnelles	2470	2 725	2 725	<b>2 725</b>
Nombre réel de journées réalisées	2313	2 704	2 605	<b>2 605</b>
Taux de réalisation du prévisionnel	93.64 %	99.22 %	95.56 %	95.56 %

\*réservées aux résidents n'utilisant pas de fauteuil roulant

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2024 est de 85,6%.

Les annulations tardives impactent l'occupation des AHT : cette année on comptabilise 15 séjours annulés, représentant environ 310 jours d'occupation.

#### Durée des séjours

	Nombre	%
< 2 semaines	25	40,98
2 - 4 semaines	13	21,31
4 - 8 semaines	7	11,48
8 - 12 semaines	4	6,56
> 12 semaines	12	19,67
TOTAL	61	100,00

**Durée moyenne : 62 jours**

En fonction des motifs d'entrée, la durée des séjours varie.  
La durée moyenne de séjour est augmentée en 2024.

Cette réalité est liée à 10 personnes dont les séjours ont duré plus de 110 jours.  
L'une d'entre elles avait été accueillie à long terme en 2022 et est décédée en mai 2024.  
3 sont des personnes sans logement (suite expulsion ou en rue)  
5 sont des orientations par le CASVP.  
2 sont liées à des attentes de place en EHPAD

## Orientations en sortie des AHT

SUITE DES SEJOURS	Nombre de personnes	%
EHPAD	5	8,20%
Retour au domicile	51	83,61%
Décès	1	1,64%
Résidence Autonomie	2	3,28%
Autres	2	3,28%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>

Avec plus de 80% des personnes accueillies en AHT qui retournent au domicile, les AHT confirment leur rôle majeur dans le maintien à domicile des personnes âgées.

En effet la possibilité d'effectuer des séjours de répit pour que les aidants se reposent ou le temps de travaux dans un appartement ou encore pour consolider une sortie d'hospitalisation, s'avère un maillon nécessaire pour envisager sereinement de vivre plusieurs années chez soi malgré l'installation de la dépendance dans la vie quotidienne.

## 4. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2024

Dans la continuité de l'Inspection menée par la Ville et de l'Evaluation externe réalisée fin 2023, l'année 2024 a permis une consolidation des bonnes pratiques mises en œuvre, notamment en termes de traçabilité.

En parallèle, la dynamique de mise à l'abri de personnes âgées en rue s'est poursuivie et presque 10% des personnes accueillies étaient sans domicile au moment de l'admission en AHT.

Enfin, la mise en place d'activités a continué à se développer.

Chaque semaine ont été proposés des ateliers intergénérationnels, cuisine, sorties, jeux de société, grâce à des partenariats en particulier avec des écoles du quartier, mais aussi au soutien des activités du Carrefour des solidarités et à l'appui de 2 personnes en service civique.

## 5. LES RESSOURCES HUMAINES / FORMATIONS

Fonction	Nombre d'ETP
Directrice	0.34
Maitresse de maison	1
Auxiliaire de vie sociale	1.39
Gardes de nuit	2.46
<b>TOTAL</b>	<b>5.19</b>

### Les formations en 2024

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de personnes
Maitresse de maison	231	1
Promouvoir les pratiques bienveillantes	37	12
Trouble de la déglutition	84	6
Déficiência visuelle	28	2
PSC1	7	1
Refus de soin	14	1
<b>TOTAL</b>	<b>401</b>	<b>23</b>

## 6. PERSPECTIVES 2025

Pour l'année 2025, le souhait est de poursuivre l'activité des AHT en répondant toujours mieux d'une part aux demandes des personnes ou de leurs aidants, d'autre part en améliorant toujours la qualité de l'accueil par le recours à la formation des intervenants et la mise en place de partenariats.